Zeitschrift: Bulletin de la Société des Études de Lettres

Herausgeber: Société des Études de Lettres

Band: 10 (1935-1937)

Heft: 28

Artikel: Un agent de la France dans le Pays de Vaud au XVIIme siècle : Jean de Balthazard

Autor: Seylaz, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-869759

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

10me année N° 28 Mai 1936

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES
ÉTUDES DE LETTRES
LAUSANNE

Un agent de la France dans le Pays de Vaud au XVIIme siècle :

JEAN DE BALTHAZARD

Dans les dernières pages de ses fameux *Mémoires*[1], Edmond Ludlow, un des régicides anglais réfugiés à Vevey de 1663 à 1693, parle à maintes reprises d'un colonel Balthazard [2] qui se trouva mêlé à plusieurs des nombreux complots tramés contre la vie des juges de Charles Ier, et qui donnait asile aux émissaires envoyés par Charles II et par la duchesse d'Orléans pour tenter de venger la mort de leur père. Les principaux de ces sicaires furent un certain Riardo ou Riordans, de son vrai nom O'Croly, puis le Savoyard Louis Deprez

[1] Les *Memoirs* de Ludlow ont paru en 1698-99, en trois volumes, à Londres — malgré le « printed at Vivay » qui figure sur la page de titre. Ils furent très souvent réédités. La première traduction française date de 1699 à Amsterdam. Elle a été réimprimée par Guizot dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*. Nous citons d'après l'excellente édition publiée par M. C.-H. Firth, 2 vol. in-8, Oxford, 1894.

[2] La forme originale du nom semble avoir été Balthassaro, qui est devenue Balthassar(d), Balthasar(d) et Balthazar(d) dans les textes et documents de l'époque. Nous adopterons Balthazard, qui est celle qui figure dans les *Registres du Conseil* de Genève.

ou Desprez [1], dont le bailli d'Yverdon réussit à s'emparer et qui fut condamné à l'échafaud par la Cour supérieure de Berne, et enfin Roux de Marcilly dont nous aurons à reparler bientôt.

« Le colonel Balthazard, dit Ludlow, après avoir vécu pauvrement dans le Palatinat, avait pris du service dans les armées du roi de France, et, par ses pillages et rapines, avait amassé en peu de temps de grandes richesses. » En 1668, il reçut Roux dans sa maison au Pays de Vaud, comme il en avait déjà reçu d'autres chargés des mêmes infâmes desseins. Entre eux deux ils décidèrent d'inviter le colonel de Weiss, sénateur de Berne, qui se trouvait en mission à Genève, à venir au château de Prangins. Là Roux se présenta comme envoyé du roi d'Angleterre et déclara que « son maître désirait entrer en relations plus étroites que par le passé avec les cantons protestants, particulièrement avec Berne, si celle-ci voulait bien envoyer un agent à la cour d'Angleterre pour négocier, et si elle consentait, comme condition préliminaire au traité, à retirer sa protection à ceux qui avaient contribué à la mort de son père ; il exprimait son étonnement de ce que LL. EE. étendissent leur faveur à des gens que la France et les Pays-Bas avaient livrés ».

Les propositions de Roux furent froidement accueillies à Berne ; il revint alors à la charge auprès du colonel de Weiss ; sur quoi, dit Ludlow, « le colonel Balthazard déclara ouvertement que ce serait la dernière année de notre séjour à Vevey... Mais le colonel de Weiss me fit informer de sa dernière conversation avec Roux, et m'assura en même temps que bien qu'il eût d'abord conçu bonne opinion de lui sur les faux rapports de M. Balthazard, il était maintenant convaincu de sa méprise. »

---

[1] Ce Louis Deprez résidait à Thonon ; il avait épousé, après l'avoir enlevée par violence, Sébastienne de Pierrefleur, d'Orbe, l'arrière petite-fille de l'auteur des *Mémoires*, et avait pour cela été frappé de bannissement par le Sénat de Berne. Voir les *Généalogies* de S. Olivier et *Décrets romands* N° 4, p. 99 aux Arch. cant. vaudoises.

Le bailli de Nyon, de son côté, à qui Roux avait renouvelé les propositions déclinées par le Sénat de Berne, avisa Ludlow de ce qui s'était passé et l'engagea, « bien qu'il fût peu probable que Roux osât les attaquer ouvertement, et bien que Balthazard se défendît d'être d'accord avec lui, à se tenir sur ses gardes contre les desseins secrets de l'un et de l'autre.

« Pendant ce temps M. Mouslier, résident de France en Suisse, ayant été informé par quelques personnes bien intentionnées pour nous (comme je pense avoir des raisons de le croire) que ce Roux, bien que né Français, avait sollicité les cantons à prendre des mesures contraires à l'intérêt du roi, en donna avis à la cour.

« Le colonel Balthazard, qui avait logé chez lui Riardo pendant qu'on formait le dessein de nous assassiner, et qui avait également reçu Roux dans son intimité, se voyant trompé dans l'espérance qu'il avait conçue et même proclamée ouvertement, que nous serions obligés de quitter Vevey, résolut de prendre de nouvelles mesures et d'employer l'artifice pour engager LL. EE. à nous retirer leur protection. Dans ce but il s'adressa au commissaire général Gaudart, membre du Conseil de Berne, et prétendit avoir reçu des lettres de Londres d'après lesquelles l'ambassadeur de S. A. R. le duc de Savoie près cette cour aurait offert aux commissaires chargés de traiter avec lui de nous livrer morts ou vifs au roi d'Angleterre, si celui-ci voulait employer son influence à procurer à son maître — le duc de Savoie — la restitution des territoires que Berne retenait injustement. Le commissaire général... voulut bien me faire part de cette affaire et, après en avoir conféré ensemble, nous tombâmes d'accord qu'il était tout à fait improbable que de telles offres eussent été faites... Nous en conclûmes que c'était une machination de Balthazard pour persuader au gouvernement que la protection qu'il nous accordait pouvait devenir préjudiciable au salut public. » [1]

*

[1] *Memoirs*, II, pp. 409, 411, 413, 416, 426.

Qui était donc ce mystérieux colonel Balthazard qui osait, au mépris des ordres et de la volonté bien marquée des toutes-puissantes autorités de Berne, intriguer et comploter contre la vie de ceux à qui elles avaient accordé une faveur et une protection si manifestes ? [1] Le châtiment terrible de Louis Desprez prouvait que l'on risquait sa tête à agir contre les désirs de LL. EE. D'où venait-il ? Quel crédit possédait-il ? Par quels mobiles, par quels intérêts était-il poussé ?

Verdeil est muet sur le personnage. Juste Olivier l'exécute en une ligne cruelle : « un officier de fortune que les rapines de guerre avaient accoutumé à faire profit du sang. »[2] M. Eug. Mottaz, qui a consacré à Ludlow [3], il y a une quarantaine d'années, une étude d'une certaine étendue, cite le patricien Balthazard comme ami de Roux, sans se demander qui il était, ni s'étonner qu'il eût l'audace d'héberger les assassins de ceux que LL. EE. protégeaient avec tant de sollicitude. Quant à M. Vuilleumier, il n'a vu en Balthazard qu'un protecteur généreux des pasteurs huguenots réfugiés dans notre pays [4].

---

[1] Voir dans les *Memoirs*, II, pp. 347-359, le récit de l'accueil extrêmement flatteur que les réfugiés avaient reçu à Berne en octobre 1663. L'année précédente, à leur arrivée dans le Pays de Vaud, le Sénat leur avait accordé l'acte de protection suivant :

« 16 avril 1662. Nous, l'Advoyer et Conseil de la Ville de Berne scavoir « faisons par ces présentes : Que à la requeste et recherche deuement à nous « faicte par le Sieur John Lisle, gantilhomme Anglois, nous, veu le témoi- « gnage de sa bonne vie et conversation, dont il est accompaignié et recom- « mandé de bonne part où il a séjourné par cy-devant, comme membre « de l'église réformée, faisant profession de la religion évangélique, lui « avons permis et concédé sa retraite rière nos terres et pays, pour y vivre « en gentilhomme d'honneur et de bonne et singulière réputation, pour y « vivre soubs nostre protection tandis qu'il nous plaira. Mandants sur ce « «et commandants à nos baillifs et subjects de nostre païs de Vauld ès lieux « que le dict Sieur de l'Isle se voudra habituer (habiter), de le rendre jouis- « sant de nostre présente concession, pour y pouvoir avoir libre demeure « en seurté, en se comportant comme dessus. En foy des présentes munies « de nostre sceau accoustumé.

« La mesme patente est accordée au Sieur Edmond Ludlone (Ludlow) « et à Vulliam Cambey (William Cawley). » *Décrets romands*, IV. 66.

[2] *Le canton de Vaud*, II, 1038.

[3] *Revue hist. vaud.*, janvier-mars 1894.

[4] *Hist. de l'Eglise réformée du Pays de Vaud*, III, 72.

L'intérêt que nous avons pris à la lecture des *Mémoires* de Ludlow a éveillé en nous la curiosité de connaître un peu mieux quelques-uns des personnages mentionnés ci-dessus, Roux et Balthazard en particulier. Ce sont les résultats de ces recherches que nous donnons ici, tout en regrettant qu'ils ne soient pas plus complets. La rareté des textes [1], les erreurs et contradictions qu'ils présentent parfois, nous ont obligé d'aller fouiller les archives. Les onglets baillivaux de Nyon, les Décrets romands et les Manuaux du Sénat de Berne, les copies des correspondances diplomatiques des ambassadeurs de France auprès des Cantons, que possèdent les Archives fédérales, ont livré des renseignements qui éclairent d'un jour singulier la personnalité et le rôle du baron de Prangins. Malheureusement ces collections présentent des lacunes : les Actes du Conseil secret de la république de Berne n'ont été conservés qu'à partir du XVIIIme siècle. C'est là que nous espérions trouver les pièces essentielles, soit les rapports des commissaires-généraux de Weiss et Gaudart, et ceux du bailli de Nyon sur la participation de Balthazard au guet-apens sur la route de St-Cergue, où le Sieur Roux de Marcilly fut capturé par des cavaliers français. Nous n'avons pas réussi à mettre la main sur ces documents.

*

Nous connaissons fort peu de chose sur la vie de Jean de Balthazard jusqu'à son arrivée à Genève en 1657. D'après May de Romainmôtier [2], il serait sorti d'une vieille famille de Transylvanie [3]. Fils et petit-fils d'officiers mercenaires,

---

[1] Sous le titre : *Briefe Englischer Flüchtlinge in der Schweiz*, A. Stern a publié en 1874 un certain nombre de documents concernant le séjour des réfugiés anglais dans le Pays de Vaud. Il a complété ce recueil par la publication de quelques pièces dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1874, pp. 82-86.

[2] *Histoire militaire des Suisses*, VI, 83-90.

[3] L'*Armorial genevois* donne Simmeren dans le Bas-Palatinat comme lieu d'origine des Balthazard. Ces deux indications ne s'excluent pas nécessairement : J. de B. avait probablement acquis une terre dans le Palatinat pendant son séjour dans ce pays.

il passa lui-même une grande partie de sa vie dans les camps. Né avec le siècle, nous le trouvons en 1625 au service de Gustave-Adolphe, et il se distingue à la tête d'un régiment dans les batailles de Leipzig et de Lutzen. Le chancelier Oxenstiern, ayant trouvé chez lui un « génie souple extrêmement délié », l'emploie à diverses négociations auprès de Richelieu. Le cardinal reconnaît ses talents, et désireux de l'attacher au service de la France et de s'en faire une créature, il lui offre un régiment avec le titre de maréchal de camp. Balthazard accepte avec reconnaissance et jure à son nouveau maître un dévouement inviolable. C'était, dit May, le sûr moyen de parvenir aux fortunes les plus rapides. Dès 1635, il guerroie donc pour la France. En 1642 il est lieutenant général ; on le trouve à Rocroy (1643), à Nordlingen (1645). En 1648 il épouse Marguerite de Brignac de Montarnaud, nièce de Léon d'Albert de Luynes [1]. En 1655, il sollicite le titre de maréchal de France et un gouvernement, mais n'obtient de Mazarin que de belles promesses, sur quoi il passe au service de l'Electeur palatin avec le titre de généralissime.

C'est peu après cette date qu'il arrive à Genève. C'était, comme on le voit, un personnage considérable, dont la réputation et la richesse semblent avoir ébloui les magistrats de la sévère cité de Calvin, à en juger par l'accueil qu'il y reçut. Les registres du Conseil de la république portent, en date du 15 juillet 1657, la mention suivante :

« Le colonel de Balthazard a prié le Conseil d'être parrain du fils dont la dame sa femme a accouché dans cette ville, ce qu'on a reçu à grand honneur en lui témoignant notre affection à son service ; il a de plus été arrêté de lui faire présent d'une médaille d'or de la valeur de 25 pistoles représentant la ville et les armes de Genève, et que l'enfant sera présenté au Baptême par Mr le premier Syndic Isaac Gallatin, et sera nommé Isaac-

---

[1] *Recueil généal. suisse*, II, 10. Le *Recueil des généalogies vaudoises*, II, 96, donne Madeleine de Montherand. Ces deux indications sont erronnées ; le nom exact de Dame Balthazard, d'après une entrée au *Welsch Spruch Buch* qu'on trouvera plus loin, était Madeleine de Brignac.

Genève. On a de plus offert au dit Nob. de Balthazard de lui donner et à son fils la Bourgeoisie gratis, ce qu'il a accepté avec une grande satisfaction, déclarant qu'il préférerait toujours les intérêts de cet Etat aux siens propres, et à ceux de tous les Princes et Monarques, et qu'il viendrait du bout du monde pour servir la Seigneurie de son sang. » [1]

L'homme que Genève honorait si magnifiquement se rappela une fois au moins sa promesse. En juin 1659, lors d'une menace de guerre avec la Savoie, il vint offrir ses services à la république qui l'en remercia publiquement [2].

Le lieutenant général Balthazard ne séjourna pas longtemps à Genève. En 1658 il avait acheté du comte de Dohna les terres de Prangins et de Genollier, avec tous les droits tenant aux dites seigneuries [3]. Il devenait ainsi seigneur du Pays de Vaud et vassal de la république de Berne. La faveur exceptionnelle dont il fut honoré par les Conseils de cette ville donne la mesure de l'importance que l'on attribuait au personnage et de la considération dans laquelle il était tenu. Le Sénat avait en effet décidé, en réponse à des plaintes qui s'étaient fait entendre, de ne plus admettre de nouveau bourgeois pendant dix ans, à moins que les avantages de cette nouvelle admission ne parussent indispensables au bien public. Or c'est précisément ce qu'on fit pour Balthazard [4]. La 12 septembre 1659 le Conseil des Deux-Cents décidait de le gratifier lui et son fils de la bourgeoisie patricienne, en considération de sa grande expérience et de ses connaissances

---

[1] Grenus. *Fragments... extraits des Registres du Conseil de la République de Genève.* Genève 1815.

[2] Ibid. 18 juin 1659. — En date du 27 mars 1660, on lit encore la décision suivante : « Le Sr de Balthazard ayant témoigné désirer que son fils, notre filleul, fût reçu pour notre citoyen, il a été arrêté d'offrir au dit Mr de Balthazard, au nom de Sa Seigneurie, de recevoir son fils Isaac-Genève dans les rangs de nos citoyens, quoiqu'il soit né avant sa Bourgeoisie, et par un privilège particulier contre les ordres et les lois de cet état, pour lui témoigner nos ressentiments (sic) de son affection. »

[3] Archives de Nyon, Quernet de M^r le Général de Balthazard, Layette 245 B.

[4] Tillier. *Geschichte des eidgen. Freistaates Bern,* IV, 237.

des choses militaires, et des réels services que l'on pouvait attendre de lui en temps de guerre[1].

La lune de miel ne dura pas longtemps. Des difficultés ne tardèrent pas à surgir entre le nouveau baron de Prangins et les autorités souveraines, ou du moins leurs représentants. Le 19 octobre 1660 le procureur fiscal de Nyon ouvre une procédure contre Messire Jean de Balthazard. Celui-ci est « assigné pour avoir fait affiger (afficher) sans permission à la borne limitrophe séparant la terre de Prangins d'avec la chatelanie de Nyon une deffense générale à tous Possédants vignes rière le dit Prangins de ne les vendanger pas jusqu'à certain jour. » Balthazard réplique par un long exposé des droits féodaux attenants à sa seigneurie, des coutumes, des précédents, etc., et non content de cela, il prétend ériger sa propre justice en opposition à celle du bailli :

« Le 28 novembre 1660, devant Colonel Jean-Rod. May, Seigneur Baillif de Nyon et les assesseurs de la Cour baillivale, ont comparu le Procureur fiscal pour LL. EE. contre Noble et puissant Messire Jean de Balthazard, Seig^r de Prengins, concluant contre lui à forme du mandat de citation qu'il lui a fait signifier duquel la teneur s'ensuit :

« A vous Noble et puissant Messire Jean de Balthazard, vous estes citté à comparoir par-devant nous et nos assesseurs, pour vous voir condamner aux peynes et amendes telles que de justice et de raison, pour avoir en mesprix de l'Ordonnance à nous emanée du 31 juillet passé et des Loix souveraines, convoqué et faict asseoir une justice estrangère à Prengins et y avez interpellé les Nobles et bourgeois de ceste ville. »

La Cour baillivale de Nyon rendit son arrêt le 3 décembre 1660, donnant tort au Sr. Balthazard et le condamnant à l'amende qui pourra lui être imposée. Celui-ci ayant fait appel à Berne contre cette sentence, LL. EE. du Sénat prononcèrent leur arrêt du 19 du dit mois de décembre — la justice de Berne ne traînait pas —en révocation d'icelle : « Qu'il n'avait rien fait que ce qu'il avoit esté en droit de faire, qu'Elles entendaient ne plus entendre parler des difficultés

---

[1] *Raths Manual* N° 136, p. 457. Sitzung der Zweihundert. — Cf. Die genealogischen Forschungen des Dekans Joh. Rud. Gruner (1680-1761).

passées, et qu'Elles auroient souhaitté qu'on se fût comporté envers luy en bons voisins. »[1]

Vivre en bons voisins ! Ce n'était pas facile avec Jean de Balthazard. Cette misérable querelle au sujet de bans de vendanges révèle un seigneur extrêmement jaloux de ses droits. Les archives de Berne contiennent une autre preuve du caractère irascible et chatouilleux de l'individu. C'est une *Déclaration de ce que le Magnifique et Très-Honoré Seig^r^ Baillif de Nyon et ses assesseurs ont pu appercevoir touchant les difficultés survenues entre les seigneurs Comte de Dohna et le Lieutenant-Général de Balthazard*[2]. L'honorable bailli raconte dans une longue lettre comment, le lundi 6 novembre 1665, le bruit lui étant parvenu d'un différend entre les deux seigneurs précités, et d'un duel imminent, il a couru de çà de là pour essayer d'atteindre l'un ou l'autre. Il rencontra d'abord Balthazard, qui reconnut la querelle, accusant le comte de Dohna de lui avoir débauché un valet de chambre, mais refusa d'avouer le duel. Le bailli se transporta ensuite avec ses assesseurs à Coppet, chez le Sr Dohna, pour « imposer au nom de LL. EE. ses seurtés au dit comte ». De là il se rendit tout droit à Prangins. Le duel n'ayant pu être prouvé, l'affaire fut vraisemblablement classée.

*

Laissons ces détails qui ne concernent, en somme, que la vie privée de l'individu, et voyons son activité publique. Un homme aussi actif et aventureux, avec son « génie souple et délié », son goût de l'intrigue, pouvait difficilement se contenter, même parvenu au delà de la soixantaine, des joies paisibles de la retraite, et renoncer à jouer un rôle politique. A la vérité, pendant les trente années qu'il vécut dans le Pays de Vaud, de 1658 à sa mort, Balthazard n'a jamais cessé

---

[1] Onglets baillivaux, Nyon, N°s 2 et 6. Toute cette procédure n'occupe pas moins de 55 pages, soit 651 à 704, de ce dernier recueil.

[2] Archives cantonales bernoises, U. P. 12, N° 229.

d'être au service de la Cour de France, ainsi qu'en témoignent les correspondances diplomatiques et les ordonnances de payement conservées aux archives des Affaires étrangères et de la Guerre [1]. Louis XIV l'emploie à certaines missions spéciales [2]. Le Résident de France à Soleure le renseigne minutieusement sur les débats et les décisions de la diète de Baden [3], et lui-même se révèle un informateur avisé et perspicace [4]. C'était son droit, et nul ne saurait lui en faire grief, encore que cela s'accordât mal avec les promesses données à Genève. Au reste, il aurait pu en cela s'autoriser de l'exemple de maint Suisse authentique. Mais il convient d'examiner son activité sous toutes les faces.

---

[1] Voir en particulier : Edm. Rott, *Histoire de la Représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses*, VII, 433 : « En revanche un serviteur éprouvé de la cause du Louvre, le Lieut. Général Balthazard, retiré à Prangins, offrait... ». Cf. R. Maag, *Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der schweiz. Eidgenossenschaft*, p. 245 : « Le Résident de France Mouslier, informé de tout ceci par le colonel Balthazar... ». Voir enfin P. Schweizer, *Correspondenz der französischen Gesandtschaft in der Schweiz*, dans les *Quellen zur schweizer. Geschichte*, t. IV.

[2] 1667. Ordonnance de la somme de 3000 L. au Sr Balthazard, Jean, lieut. gén. des armées du Roy pour avoir été de Genève au païs de Brunswick pour affaires concernant le service de S. M. — E. Rott, *Inventaire sommaire*, III, 534.

[3] Lettre de Mouslier à Balthazard du 25 mai 1668. (Aff. Etr., Suisse, XLIV, p. 65.)

[4] La lettre ci-après, de St-Romain, successeur de Mouslier, à Louvois, du 17 mars 1673, montre le crédit dont Balthazard jouissait encore à l'âge de 72 ans, et qu'il n'avait pas renoncé à reprendre le harnais :

« Mr Balthazard m'a renvoyé ceste semaine un gentilhomme du Pays de Vaux pour s'expliquer. Il offre de faire un régiment d'infanterie de vingt compagnies de cent hommes chacune qu'il prétend tirer du Pays de Vaux où il fait son séjour... et un régiment de cavallerie... Au reste il servira en qualité de Lieut. Général, mais il voudroit commander un corps séparé, et en cas de jonction n'obéir qu'à un Mareschal de France... Ce gentilhomme qu'il m'a envoyé... m'a assuré que toute la noblesse du Pays de Vaux et tout ce qui a été à la guerre en Suisse suivra Mr de Balthazard et qu'il viendra facilement à bout de ceste levée.

« ...Mr Balthazard a toujours eu grand crédit et grande réputation parmy les gens de guerre, et c'est asseurément un homme de grand service, et je sais qu'il a esté recherché par les Hollandois et (par) l'Electeur de Brandebourg, mais sa femme qui est françoise a destourné toutes ces pratiques. Monsr le Prince, comme je vous l'ai mandé il y a quelque temps, connoist parfaitement Mr Balthazard qui est toujours dans l'intention de s'attacher à vous entièrement... » Arch. de la Guerre, 321, p. 555.

Nous avons vu, au début de cette étude, le récit de Ludlow des tentatives faites conjointement par Balthazard et par Roux pour amorcer des négociations avec Berne (et Zurich) en vue de la conclusion d'un traité entre les cantons protestants et l'Angleterre. Les textes ci-après confirment ce passage des *Mémoires*, et jettent un jour étrange sur le rôle des deux hommes en question.

Le 29 mai 1668 une dépêche de Ruvigny, ambassadeur à Londres, apportait à Louis XIV des nouvelles fort intéressantes. Roux venait d'arriver dans cette ville, chargé d'une secrète et dangereuse mission. Il se donnait comme envoyé par un comité de dix personnes, tant protestants que catholiques, au nombre desquelles se trouvaient le Lieut. Gén. de Balthazard et le comte de Dohna. Le but de ce comité, au service duquel Roux se disait être depuis six ans, était de travailler à nouer une coalition contre l'ambition du roi de France et à soulever les provinces du Midi, qui étaient si maltraitées qu'elles étaient résolues à se révolter. Selon Roux, l'insurrection était sur le point d'éclater, et il se flattait « qu'un coup bien appuyé mettrait tout le monde en repos.» « Il y a cent Ravaillac en France », ajoutait-il, comme pour bien expliquer sa pensée.

La manière dont Ruvigny aurait surpris ces redoutables secrets rappelle de façon plaisante la fameuse scène d'Hamlet, où Polonius se cache derrière une tapisserie pour épier [1]. Roux faisait ces confidences à Sir Samuel Moreland, un Anglais vendu à la France. Celui-ci en aurait non seulement informé l'ambassadeur, mais l'aurait introduit dans la pièce où, caché derrière une tenture, il entendait et voyait tout.

« Ce scélérat se nomme Roux, écrivait-il au roi, âgé de 45 ans, ayant les cheveux noirs, le visage assez plein, plutôt grand et gros que petit et menu, de méchante physionomie, la mine patibulaire s'il en fut jamais. Il est huguenot et natif de 4 à 5 lieues de Nismes. Il a une maison, à ce qu'il dit,

---

[1] *Hamlet*, Act. III, sc. 4.-Mr. C. H. Firth, le dernier éditeur des *Memoirs* de Ludlow, qui cite ce texte d'après Haag, pense que cette histoire n'est qu'une légende sans fondement.

à six lieues d'Orléans, nommée Marcilly. Il dit qu'il a servi en Catalogne, qu'il a beaucoup de blessures, qu'il a servi les gens des Vallées du Piémont lorsqu'ils prirent les armes contre le duc de Savoie ; que V. M. le connaît bien... C'est un grand parleur, et il ne manque point de vivacité. » [1]

Louis XIV, qui connaissait l'homme, en éprouva, dit Haag, une grande frayeur. Des ordres sévères furent envoyés à toutes les villes frontières avec signalement du dangereux conspirateur. Voici un extrait d'une lettre de Lionne à Mouslier :

« 21 août 1668. Il importe extrêmement au Roy de scavoir au vray quel est cet homme... qui est à Zurich et qu'on croit proposer une alliance de la part du roy de Grande-Bretagne. S. M. désire que vous y envoyiez secrètement une personne intelligente et bien fidèle, qui nous rapportera le plus de particularités qu'il pourra, non pas tant de cette négociation, comme de la manière dont est fait le négociateur, quel nom il prend, de quelle stature, quel poil, et enfin tout ce qui regarde sa personne. »

Et en post-scriptum :

« Chargez votre envoyé de prendre bien garde si le négociateur n'est point un homme âgé d'environ 45 ans, les cheveux noirs, le visage assez long et assez plein, de si méchante physionomie qu'on peut dire qu'il a la mine patibulaire. Celuy que je vous dépeins ici est François et Huguenot... Il faut en cecy garder un très grand secret. » [2]

A quoi Mouslier répondit sans tarder :

« 7 septembre 1668. Les trois personnes étrangères que le colonel Balthazard m'avait fait scavoir, qui estoient proche de sa maison, à 3 ou 4 lieues de Genève, sont, à ce qu'il m'a mandé depuis, un François, qui change de nom souvent, lequel se dit estre envoyé d'Angleterre ; l'autre est un nommé Borrey [3], grand prévost de la Franche-Comté, et le troisième s'appelle Chandiot... Ce Borrey accompagna, il y a trois semaines, ce

---

[1] Haag, *La France protestante*, t. IX, 59-62. L'auteur avait eu communication du texte même de la dépêche.

[2] *Correspondenz der französ. Gesandtschaft*, op. cit., p. 198.

[3] Antoine Bourrey. Sur la mission de Bourrey et la fourniture de munitions par Berne, voir R. Maag, *Dir Freigrafschaft Burgund*, etc., op. cit., 245.

prétendu envoyé à Zurich ; ils passèrent et repassèrent par Berne, où celui-là fit instance pour avoir du canon et des munitions de guerre pour le Comté.

« A leur retour, qui fut il y a 8 ou 10 jours, Chandiot mena cet envoyé d'Angleterre à St-Claude, où il doit séjourner jusqu'à nouveaux ordres.

« Celuy que j'ai fait passer à Zuric sous prétexte d'une dévotion a su de quelques personnes confidentes que depuis 5 ou 6 semaines un homme, qui se dit et qu'on tient appartenir au roy d'Angleterre y a esté deux fois... Sa stature est plus grande que petite, le visage assez plein, on luy donne plus de 50 ans parce que les cheveux commencent à luy grisonner... Sa religion est protestante, on le croit de Montélimar et qu'il s'appelle Le Roux.

« Ce prétendu envoyé d'Angleterre a passé en Hollande avant de venir icy. On a écouté avec plaisir à Zuric ses propositions, et on aurait été pour entendre à celles d'Angleterre s'il avait eu quelque caractère et un pouvoir du roy de la Grande-Bretagne, mais n'ayant ni l'un ni l'autre, ils lui ont tesmoigné que cela estoit nécessaire auparavant que de pouvoir proposer l'affaire en public. »[1]

Il est facile, dans cette lettre de Mouslier, de faire le départ entre ce qu'il a appris par son espion de Zurich et les renseignements qui lui ont été fournis par Balthazard. Ce qui est plus difficile, c'est de démêler les fils de cette intrigue compliquée, et d'apercevoir les fins que poursuivait ce dernier. Quel intérêt pouvait-il avoir à recommander Roux, à appuyer ses démarches, à l'imposer en quelque sorte au commissaire-général de Weiss ? Etait-ce uniquement pour obtenir que Berne livrât Ludlow et ses compagnons à l'Angleterre ? Etait-ce par intérêt pour les protestants de France dont il se donnait comme le protecteur ? Etrange protecteur en vérité, et les réserves de Ludlow touchant les intentions de l'informateur de Mouslier étaient plus que justifiées[2]. De toutes façons, la trahison est patente : membre d'un comité qui a pour but d'alléger le sort des huguenots et de dresser une coalition contre Louis XIV, Balthazard livre ses agents au roi de France.

---

[1] *Correspondenz der französ. Gesandtschaft*, op. cit., p. 200.

[2] Cf. supra, p. 3.

Le 13 novembre 1668 Lionne écrit encore à Mouslier :

« M. de la Grange est arrivé qui a dit au Roy que si l'homme dont il est question passait à Soleure ou à Berne vous le feriez arrêter au cas que S. M. le désire, vous croyant assez fort pour cela et pour l'envoyer avec la permission des magistrats du côté de l'Alsace en toute sûreté. Si vous pouviez faire cela sans trop compromettre l'autorité du roy... S. M. désire que vous le fassiez, et j'ajousteray même que vous ne sauriez présentement lui rendre un service plus important et plus agréable. » [1]

Malgré cette invite, ce ne fut toutefois pas à Mouslier que revint « l'honneur » de cette capture [2], soit que Berne eût refusé de se prêter à cette sinistre comédie, soit que l'homme eût réussi à s'y soustraire. Roux échappait toujours. Ce que voyant, Turenne, pour être agréable au roi, chargea quelques-uns de ses officiers, entre autres Pierre Mazel, son frère, et M. de Briguemont, de s'emparer coûte que coûte du conspirateur. Longtemps ces cavaliers battirent en vain les frontières de la Franche-Comté, jusqu'à ce qu'enfin ils réussirent à corrompre un prêtre de St-Claude. Celui-ci écrivit à Roux, qui se trouvait justement chez son ami Balthazard, pour l'inviter à une festivité quelconque. Le 12 mai 1669, Roux quittait Prangins, accompagné d'un valet et du messager qui avait apporté l'invitation. En approchant de St-Cergue ils furent assaillis par les cavaliers de Mazel embusqués au bord de la route. Le messager reçut un coup de feu dans l'épaule, Roux fut abattu d'un coup de crosse, attaché sur une selle et transporté au Fort de l'Ecluse, puis à la Bastille.

Quelques jours après, le 17 mai, Mouslier pouvait écrire à Lionne : « Le Roux, que l'on conduit à Paris, *pourra dire maintenant ceux qui l'ont attiré en Suisse, et les personnes qui l'y ont employé* », et il ajoute : « Ceux de Berne porteront

---

[1] *Correspondenz der französischen Gesandtschaft*, op. cit., p. 217.

[2] Une phrase du recès de la diète de Baden, concernant cette violation de territoire (30 juin 1669), pourrait laisser supposer qu'une tentative aurait été faite dans ce but sur le territoire de Soleure : « ein Vorfall der um so ernstere Erwägung verdiene, da auf ähnlicher Weise vor etwa einem Jahre das Gebiet Solothurns verlezt worden sei. »

assez impatiemment que l'on ait arresté cet homme sur leurs terres, sans leur en parler ». [1]

La phrase que nous soulignons vise certainement Balthazard et laisse entendre que Mouslier en savait plus qu'il n'osait l'écrire sur le rôle équivoque du baron de Prangins.

Quant à la réaction de Berne, elle fut en effet des plus vives. Elle est notée comme suit dans le manual du Conseil [2] :

« Vendredi 17 mai [3] 1669. (Au bailli de) Nyon.

Par son rapport et les renseignements y annexés, LL. EE. ont appris non sans déplaisir que dimanche dernier un Anglais nommé Roux, Sr de Marsilli, qui séjournait depuis quelque temps à St-Claude, a été saisi de force près du col de St-Cergue et transporté en France par un certain nombre de cavaliers français apostés dans ce but, et que le valet de M. de Ragny, un religieux du monastère du dit St-Claude, a été grièvement blessé au cours de l'affaire d'un coup de pistolet ou de mousqueton, puis transporté chez lui — le bailli.

Un attentat aussi intolérable ne pouvant demeurer impuni, LL. EE. ont jugé bon et nécessaire de lui enjoindre par la présente, après qu'il aura interrogé M. le Lieutenant Général Balthazard sur ce que ce dernier peut avoir éventuellement connu de l'affaire, d'adresser une plainte au gouverneur de Gex... réclamant une enquête sur l'insolence des dits cavaliers — pour autant que leurs agissements ne lui soient pas déjà connus puisqu'il les a hébergés dans le village le plus proche de Nyon — et exigeant contre les auteurs de cette offense les mesures que comporte la réparation de ces criminels attentats.

En attendant, il (le bailli) fera donner les meilleurs soins au domestique blessé sus-mentionné, jusqu'à guérison. Il l'empêchera de partir, le fera garder étroitement, puis l'interrogera sérieusement afin de savoir qui est son maître, quelles étaient les relations de celui-ci avec Roux, et comment les choses se sont passées. Il nous fera ensuite un rapport circonstancié sur l'un et l'autre. »

Ce rapport du bailli de Nyon, comme nous l'avons dit, n'existe plus, ou bien il a échappé à nos recherches. Il conte-

---

[1] *Correspondenz der französ. Gesandtschaft*, op. cit., p. 245.

[2] *Raths Manual*, N° 159, p. 544. Les manuaux du Conseil de Berne sont rédigés en allemand. Nous donnons la traduction aussi exacte et aussi claire que possible de cette inscription.

[3] Donné par erreur sous la date du 7 mai par Stern dans l'*Anzeiger für schweizer. Geschichte* 1874, p. 86.

nait sans doute des renseignements qui permettraient de préciser le rôle du baron Balthazard dans cet enlèvement. Nous en sommes réduits à des présomptions, corroborées il est vrai par celles de Mouslier et du Sénat de Berne. Agent informateur... ou provocateur ? Jouait-il sur deux, ou trois tableaux ? De toutes façons, l'alternative n'est pas édifiante ; mais nous ne pouvons pas juger un tel homme, et de cette époque, à nos mesures.

Berne ne se faisait pas d'illusions sur les suites qui seraient données à sa démarche. Quelques semaines plus tard, ses députés exposaient l'affaire devant la diète de Baden : « Etant donné, dit le recès, que des réclamations auprès du résident Mouslier ou auprès du roi lui-même auraient peu de chances d'être entendues, on estima qu'il était préférable que Berne citât les auteurs devant ses propres tribunaux, et, s'ils faisaient défaut, qu'elles les fît condamner *in contumaciam.* » [1]

Pendant ce temps, Roux avait été roué vif sur la Place du Châtelet, le 22 juin, sans que ses juges ni les tortionnaires aient pu lui arracher un seul de ses secrets. Il avait essayé par tous les moyens, dit Haag, de s'ôter la vie, cherchant à se casser la tête contre les murs, tentant de s'étrangler avec sa cravate, allant jusqu'à se couper le membre viril avec un méchant couteau, espérant mourir de l'hémorragie. Peu après, ce fut au tour du baron de Prangins de sentir passer sur sa tête le vent de la peur. Car la cour de France, raconte Ludlow, « ayant été informée que Roux avait laissé tous ses papiers chez Balthazard, envoya une troupe de 20 à 30 cavaliers dans le Pays de Gex, où ils tournoyèrent quelque temps de côté et d'autre pour tâcher de le saisir, ce qui le jeta dans une si grande frayeur qu'il brûla les papiers [2]. »

A partir de 1673, le nom de Balthazard disparaît des correspondances diplomatiques.

---

[1] *Eidgenoss. Abschiede*, VI, 779. Séance du 30 juin 1669.

[2] *Memoirs*, II, 426.

En 1684, les huguenots Reboulet et Labrune, de passage à Nyon, écrivent dans une de leurs lettres : « Nous avions dessein d'aller saluer le lendemain M^r^ et Mme de Balthasar, nous n'étions qu'à ½ lieue de Prangins, mais nos bateliers voulurent partir ».[1] Cette phrase montre qu'à cette époque encore les protestants de France regardaient le baron de Prangins comme leur protecteur.

Le 9 janvier 1685, le Sénat de Berne enregistre une « Proteste de Dame Magdelaine de Brignac, femme de Messire Jean de Balthazard, Seig^r^ de Prangins et autres lieux, contre le testament que son mary aurait fait homologuer, et contraire à son traicté de mariage [2]. »

Il mourut en 1688. En 1690 [3], l'hoirie Balthazard cédait la terre et seigneurie de Prangins aux barons de Dankelman. Continuant la tradition familiale, ses fils avaient pris du service à l'étranger. Leurs descendants s'y établirent tout à fait. Sa fille avait épousé en 1679 Charles de Gingins, seigneur de Lussery.

La dernière mention que nous avons trouvée est celle d'un chevalier de Balthazard (1725) dans la liste des membres du Noble Ordre de St-Hubert, créé en 1722 dans le Pays de Vaud pour développer le noble exercice de la chasse.

Sic exit Balthazard.

Louis SEYLAZ.

---

[1] Reboulet et Labrune, *Voyage de Suisse, Relation... en douze lettres à un de leurs amis de France*, La Haye, 1686, p. 5.

[2] *Welsch Spruch Buch*, IV, 1021.

[3] Et non pas 1697. Archives de Nyon, Layette 246.